



CHANGEO CONSEIL
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT



LIVRET D'ACCUEIL

Bilan de Compétences

Consultante Bilan de Compétences : Ghita BARRANDON, Camille ELDAK, Miora CAMARE

Référent(e) pédagogique, administrative et handicap : Myriam BOUQALLAL FERRAN

Téléphone : 04 67 56 36 86

changeoconseil@gmail.com

Présentation de CHANGEO CONSEIL

Nous sommes un cabinet à taille humaine, pluridisciplinaire, implanté depuis 12 ans à Montpellier dans le quartier des Arceaux. Notre cœur de métier est l'accompagnement individuel auprès d'un large public (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants...)

Une équipe composée de 5 consultants experts dans leur champ de compétences (bilans de compétences, outplacement, VAE..)

Notre parcours, avec une expérience personnelle du changement professionnel et la connaissance du monde de l'entreprise.

Notre engagement qualité :

CHANGEO CONSEIL est certifié QUALIOPi pour le bilan de compétences et la VAE.

Les critères qualité visés par notre organisme de formation sont, notamment, les suivants :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

La formation est un droit accessible à tous

Pour tous nos bilans de compétences, nous réalisons des études préalables pour adapter les locaux, les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. De plus en fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers des partenaires spécialisés.

A titre d'exemple, nous pouvons vous proposer d'aménager le rythme et la durée des séances, de prévoir des pauses si nécessaire.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE BILANS de COMPETENCES :

Myriam BOUQALLAL FERRAN, Référente administrative, pédagogique, commerciale, technique et handicap. Référente QUALITE-RNQ

Elle réalise des accompagnements individuels depuis 20 ans auprès de salariés, demandeurs d'emploi ainsi que des actions en faveur de la mobilité ou de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement VAE, outplacement collectif ou individuel.

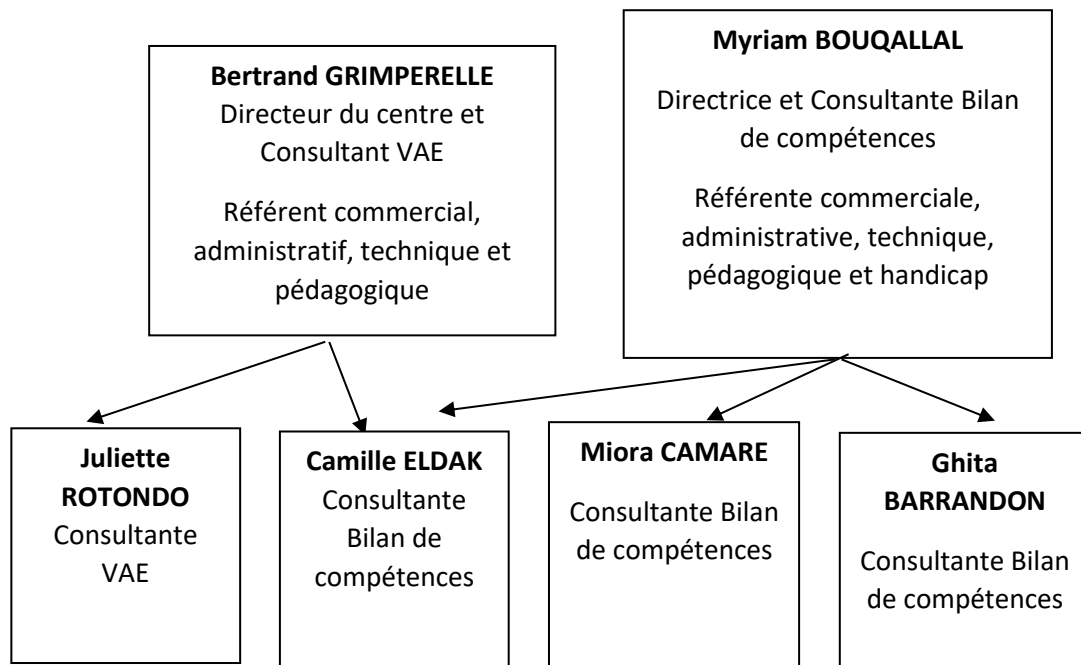
Formée dans le domaine des Ressources Humaines, Psychologie et coach certifiée (Faculté de Paris VIII), certifiée pour l'utilisation de la méthode des couleurs AEC DISC.

Camille ELDAK, Consultante en Bilans de Compétences, Coach Certifiée AEC DISC.

Miora CAMARE, Consultante en Bilans de Compétences, Coach certifiée, Secouriste en Santé Mentale.

Ghita BARRANDON, Consultante en Bilans de Compétences et Psychologue du Travail

L'organigramme de CHANGEO CONSEIL



La rémunération pendant la formation :

Salarié-e qui se forme hors temps de travail :

Les salarié-es en CDI et CDD ne sont pas rémunéré-es pendant leur formation.

- **Demandeur-se d'emploi indemnisé-e ou non**

Si vous recevez l'allocation-chômage (ARE) : votre allocation d' « Aide au retour à l'emploi » (ARE) devient « l'ARE Formation » (AREF) pendant la durée de la formation.

Si la formation se poursuit au-delà de la durée de vos droits à l'allocation-chômage : vous êtes en fin de droits de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F), ou de l'allocation de sécurisation professionnelle formation (ASP-F) ou encore de l'allocation travailleur indépendant formation (ATI-F), vous pouvez bénéficier de la rémunération de fin de formation (RFF).

Si vous ne touchez pas d'allocation-chômage le jour de votre entrée en formation :

Vous pouvez percevoir la Rémunération des Formations de France Travail (RFPE), si vous ne percevez aucune indemnisation au titre de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et que vous suivez une formation financée par France Travail.

L'allocation spécifique de solidarité formation (ASS-F) est le maintien de votre allocation de solidarité spécifique (ASS) pendant votre formation lorsque celle-ci n'est pas financée par Pôle emploi. Elle peut également vous être accordée (sous réserve de remplir les conditions d'attribution de l'ASS) si vous arrivez au terme de vos droits (AREF, RFF ou RFPE).

Pour plus d'information sur votre situation individuelle, contactez votre conseiller·ère France Travail.

- **Autres situations :**

Pour les autres personnes, en activité ou non, l'autofinancement de sa rémunération est possible, sous réserve d'avoir les fonds nécessaires (rémunération de gérance, micro-entreprise, salaire de président·e de SAS, épargne, ...).

Informations Pratiques :

Modalités d'accueil :

Nous vous accueillons sur rdv du lundi au vendredi,

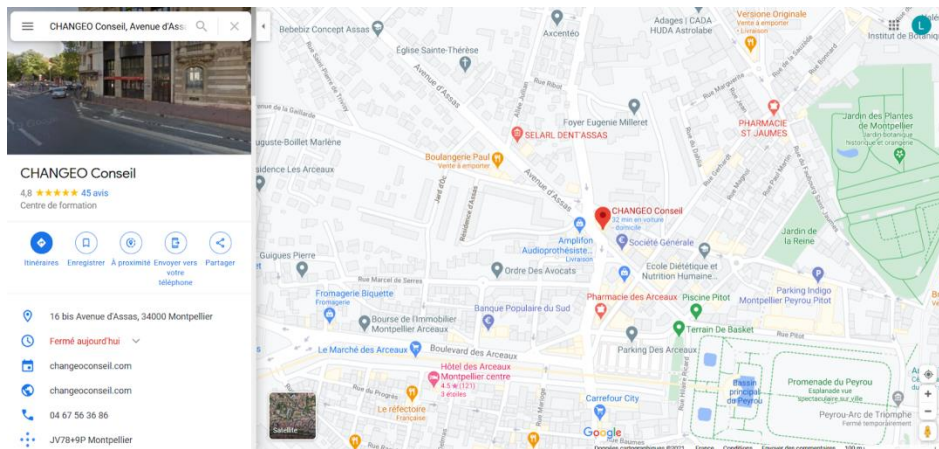
de 09h00 à 19h00 dans nos locaux

16 Bis Avenue d'assas

34 000 MONTPELLIER

Tèl : 04 67 56 36 86

L'avenue d'Assas est située à proximité du quartier des Arceaux et l'immeuble est situé en face de l'école Sainte Thérèse



Merci de sonner à l'interphone « CHANGEO » en bas de l'immeuble.
Les bureaux sont au 2^{ème} ou au 3^{ème} étage à droite par l'escalier ou par ascenseur.

Pour venir en Tram ou en Bus :

Ligne 3 et Arrêt "Plan Cabanes" ou ligne 1 et Arrêt "Albert 1er" (environ 10 minutes à pied).
Ligne de Bus 10 et Arrêt Paladhile **ou ligne 6** et Arrêt Doria

Pour se garer :

- Places "longues durées" sur l'Avenue d'Assas (niveau "Paul" ou "Monceau Fleur") ou Parking payant « les Arceaux » ou Parking « PITOT ».

[L'application « TAM » des transports de la ville de Montpellier](#) vous permet de calculer au mieux vos trajets en transports en commun.

Accès en train :

Accès en train depuis la gare Saint Roch puis Tram Ligne 1 direction Mosson, arrêt Place Albert 1^{er} (10 minutes à pied)

Taxis et navettes

Allô Taxi 34 : 04 67 200 100

Taxi Bleu : 04 67 03 20 00

Restauration

À proximité de notre cabinet, vous avez une boulangerie PAUL, des restaurants à 5mn à pied (Rue Marioge et Boulevard des Arceaux) : Le Willamette et Bacchus Traiteur.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

L'adresse principale du cabinet ne permettant pas l'accès aux PMR, en cas de besoin, l'accompagnement se déroule dans des locaux adaptés dans le centre d'affaires « Espace Entreprise » Millénaire ou Garosud.

Bienvenue

Le Bilan de compétences est un dispositif d'accompagnement et de conseil à la construction de projet professionnel.

Il est personnalisé (individualisé et adapté à chacun) et accessible à tous les actifs.

Nous allons cheminer ensemble durant 24 heures avec pour objectif de vous accompagner dans la sécurisation de votre parcours d'évolution professionnelle, de l'idée à sa concrétisation.

Vous trouverez dans ce classeur toutes les informations sur :

- Le déroulement de votre Bilan de compétences,
- Vos différents supports de réflexion,
- Ce que vous pouvez attendre de votre Référent/conseiller, et ce qu'il attend de vous.

Ces engagements définissent les bases de notre alliance de travail et notre relation de confiance.

Notre offre de services est personnalisée, individualisée et adaptée aux contraintes d'organisation de chacun. Le conseil est prodigué dans un esprit de neutralité et de confidentialité, en respectant l'initiative de la personne.

Vous trouverez ci-après toutes les indications nécessaires à la bonne compréhension de notre mode de fonctionnement avec vous.

N'hésitez pas à nous poser des questions tout le long de votre accompagnement !

Comment allons-nous cheminer ensemble ?

La mission de votre référent est de vous donner la capacité à vous orienter et vous donner les moyens d'être l'acteur principal dans la construction de votre parcours tout au long de votre vie professionnelle.

Ce Bilan que vous engagez aujourd'hui est une démarche volontaire qui va vous permettre de déterminer vos capacités, vos compétences, vos intérêts et de prendre librement vos décisions de formation, d'emploi ou de travail. Elle inclut notamment les dimensions qui consistent à :

- **Apprendre sur vous-même, vos motivations, vos goûts et vos atouts ;**
- **Vous familiariser avec votre environnement socio-économique (territoire) ;**
- **Acquérir des techniques de recherche et d'analyse des informations ;**
- **Vous approprier une méthodologie et des outils de construction de projet.**

Notre collaboration s'articulera autour d'un seul et unique objectif : Vous permettre de faire vos choix professionnels. Votre engagement et le temps que vous allez investir dans votre projet sont les clés de la réussite de votre bilan !

Il s'agit d'un accompagnement dont vous gardez l'initiative. Pendant toute la durée du bilan de compétences, votre référent va veiller à ce que les actions se définissent en cohérence avec vos souhaits, vos compétences et votre potentiel. Mais il va également apprécier la qualité des solutions envisagées notamment au regard du contexte professionnel (enquêtes métiers, stage d'immersion...)

A chaque étape, nouvel élément ou changement de situation, acceptez qu'il puisse être envisagé de revoir le plan d'actions, de réajuster la stratégie, voire de reconsidérer le projet en lui-même.

Votre rôle et votre engagement :

Vous avez fait le choix de réaliser un bilan de compétences !

Ce dispositif est réalisé en dehors de vos heures de travail mais il est nécessaire que vous vous y consacriez pleinement. Prévoyez une organisation qui en tienne compte !

Ne soyez pas étonné(e) si vous êtes parfois un peu perturbé(e) ! On ne traverse pas toutes les expériences de la vie sans émotions. Ne restez pas seul(e), communiquez, partagez vos états d'âme et vos questions. Cela vous aidera à retrouver de l'énergie et à vous rebrancher sur une activité positive.

Gardez le contact avec votre référent et effectuez le travail personnel qui est proposé : vous y consacrerez du temps en début de parcours, mais ce sera du temps gagné pour la suite. Vous serez plus pertinent(e), plus efficace devant vos interlocuteurs et vous augmenterez de façon significative vos chances de succès dans vos démarches futures.

Enfin, vous allez découvrir qu'un moyen très efficace d'avancer vers la réalisation de votre projet est de vous confronter à la réalité et de vous présenter à des interlocuteurs qui vous serviront de relais. Pour utiliser au mieux ce principe de réseau, vous allez être amené(e) à réfléchir aux personnes cibles qui peuvent vous aider, ou vous informer, ou vous soutenir dans votre projet.

Pendant toute cette période qui commence dès à présent, prenez le temps **d'enrichir votre réseau** relationnel par tous les moyens possibles.

En échange, adoptez **une attitude ouverte** envers les autres qui pourra vous aider, vous apporter des connaissances ou des idées.

Les Modalités d'Accompagnement

L'accompagnement est réalisé sur votre temps libre ! Si vous êtes actuellement en situation d'emploi, **le Bilan de Compétences** se déroule donc en dehors de votre temps de travail (sauf accord contraire de votre employeur)

L'accompagnement lors du bilan se fait principalement lors **d'entretiens individuels personnalisés, en mode présentiel dans nos locaux** et parfois à distance (par téléphone ou par Skype, Teams, Google Meet) à définir entre nous en fonction de vos contraintes d'organisation et de la phase du bilan. Votre consultant vous fournira toutes les informations pour vous connecter et assurera une assistance technique.

IMPORTANT : Notre accompagnement qu'il soit en présentiel ou à distance répond aux mêmes exigences réglementaires et sera toujours en mode synchrone.

Certaines situations pourront nécessiter le recours à des prestations complémentaires définies en fin de bilan de compétences et formalisées dans votre document de synthèse (exemple : accompagnement VAE, création ou reprise d'entreprise...)

Nous vous proposons de personnaliser votre bilan de compétences et de l'adapter à vos besoins dans ses différentes phases :

- entretien préliminaire
- entretiens de la phase d'investigation
- entretiens de la phase de conclusion

Les objectifs sont fixés entre vous et votre référent, en début d'accompagnement et formalisés dans votre « Programme Personnalisé ».

Ils seront formalisés dans un document de synthèse à la fin de votre bilan de compétences

Réclamations et amélioration continue :

Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue. Si vous rencontrez un problème ou souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez contacter notre référent qualité à l'adresse suivante : changeoconseilmail.com . Toute réclamation fera l'objet d'une analyse et de mesures correctives.

VOS SUPPORTS DE REFLEXION...

(Supports remis dans le cadre du travail personnel guidé)

- Analyse du parcours de Vie
- Test IRMR/HOLLAND
- Test VOCATION Central Test
- Inventaire ARC EN CIEL RH (ou équivalent)
- Autodiagnostic PARCOUREO – PASS AVENIR
- Accès à Pass’Avenir (1280 fiches métiers)
- Questionnaire enquête métier agréé Transition Pro
- Portefeuille de Compétences CHANGEO CONSEIL
- Accès plateformes DIAGORIENTE et EXPLORJOB
- Document de Synthèse

CODE DE DEONTOLOGIE :

RESPECT DU CONSENTEMENT – CONFIDENTIALITE – NEUTRALITE

La prestation de bilan de compétences garantit le respect d'une certaine déontologie telle que définie par le Code du Travail, à savoir :

- Les bilans de compétences sont réalisés par des personnels qualifiés (notamment les consultants formés à la psychologie clinique ou du travail) utilisant des méthodes et des techniques fiables. (Article R6322-56)
- Les documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences sont aussitôt détruits par mess soins, sauf demande écrite du bénéficiaire fondée sur la nécessité d'un suivi de sa situation ; dans cette hypothèse, ils ne pourront être gardés plus d'un an. (Article R6322-59)
- Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur (Art. L6313-10)
- Toutes les informations demandées au bénéficiaire du bilan de compétences présentent un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan. (Art. L6313-10)
- La personne ayant bénéficié du bilan de compétences au sens de l'article L.900-2 est la seule destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. (Art. L6313-10)
- Le document de synthèse ne comporte d'autres indications que les suivantes : circonstances du bilan de compétences ; compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées ; le cas échéant, éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire ; et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet. (Art. R6322-39)
- Le personnel chargé de réaliser et de détenir les bilans de compétences est soumis au secret professionnel, tel qu'il est défini par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal, en ce qui concerne les informations qu'il détient à ce titre. (Art. L6313-10). Quel que soit le consultant, la démarche de fond est garantie
- Les bilans de compétences ne sont réalisés qu'après la conclusion d'une convention de prestation tripartite. (Article R6322-32) (équivalent à l'accord des CGU dans l'application CPF).

